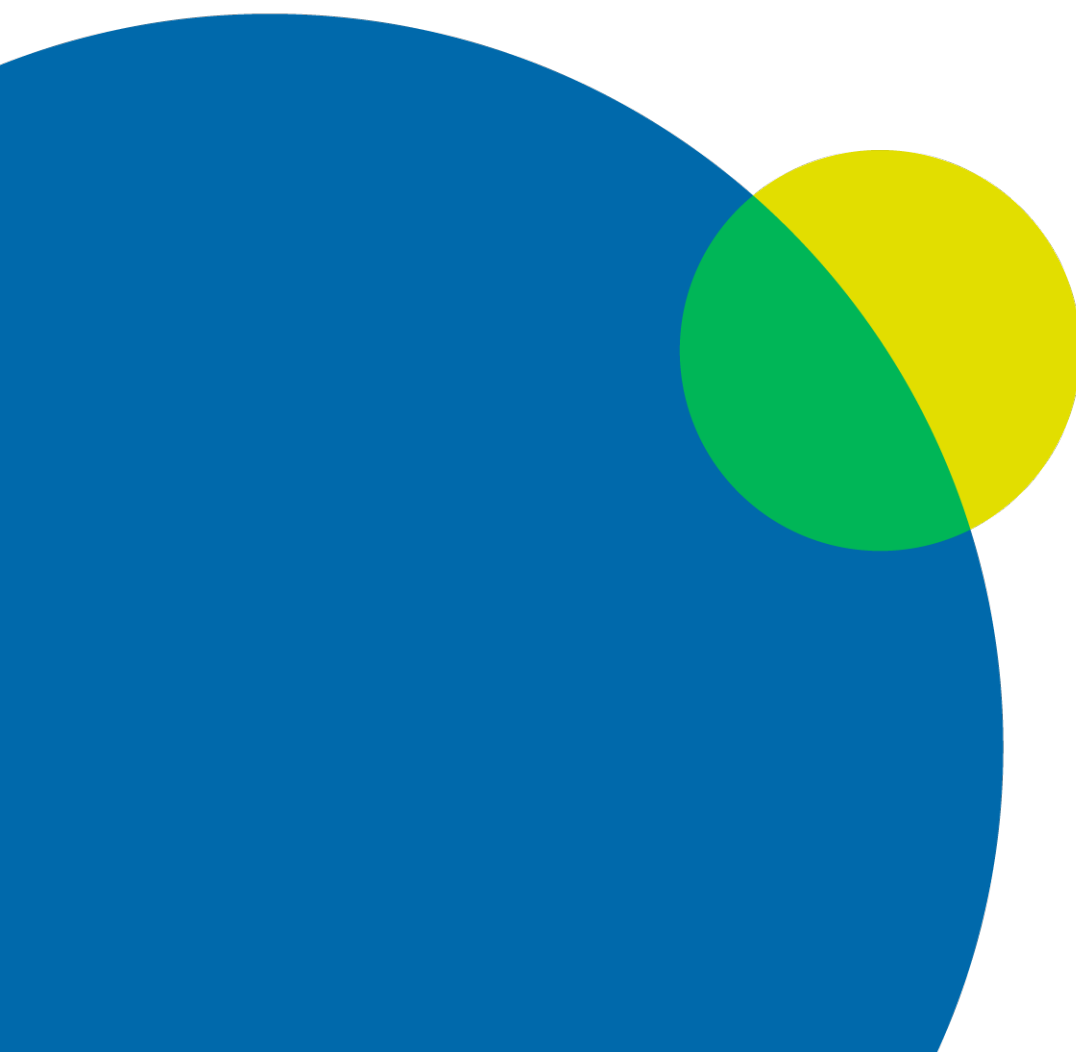




LA CAVP & INTERPHARMACIENS

Franck BLANDAMOUR,
administrateur de la CAVP
(collège des cotisants officinaux
et des cotisants volontaires-région Nord-Ouest)



SOMMAIRE

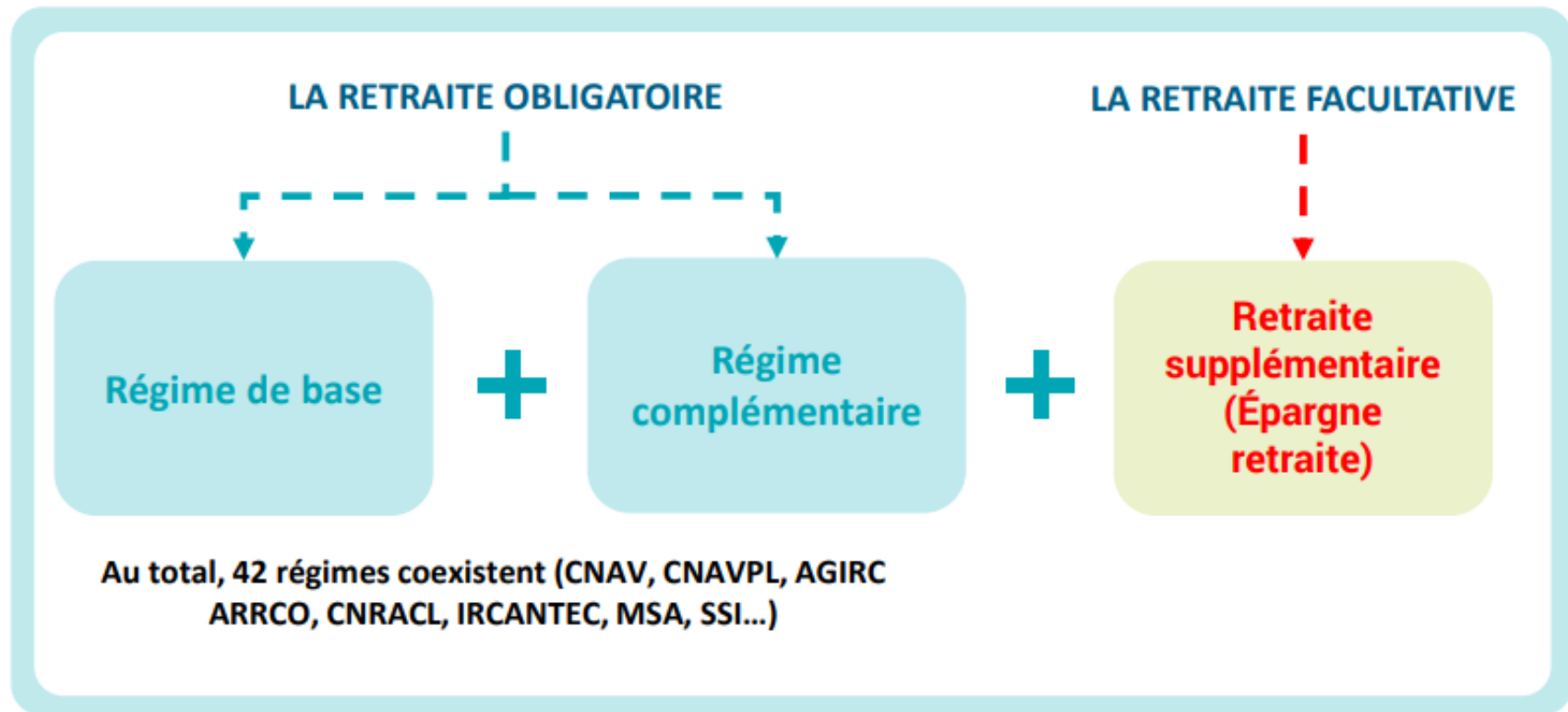
1. La retraite en France
2. L'organisation & la gouvernance de la CAVP
3. Construire sa retraite
4. InterPharmaciens

1

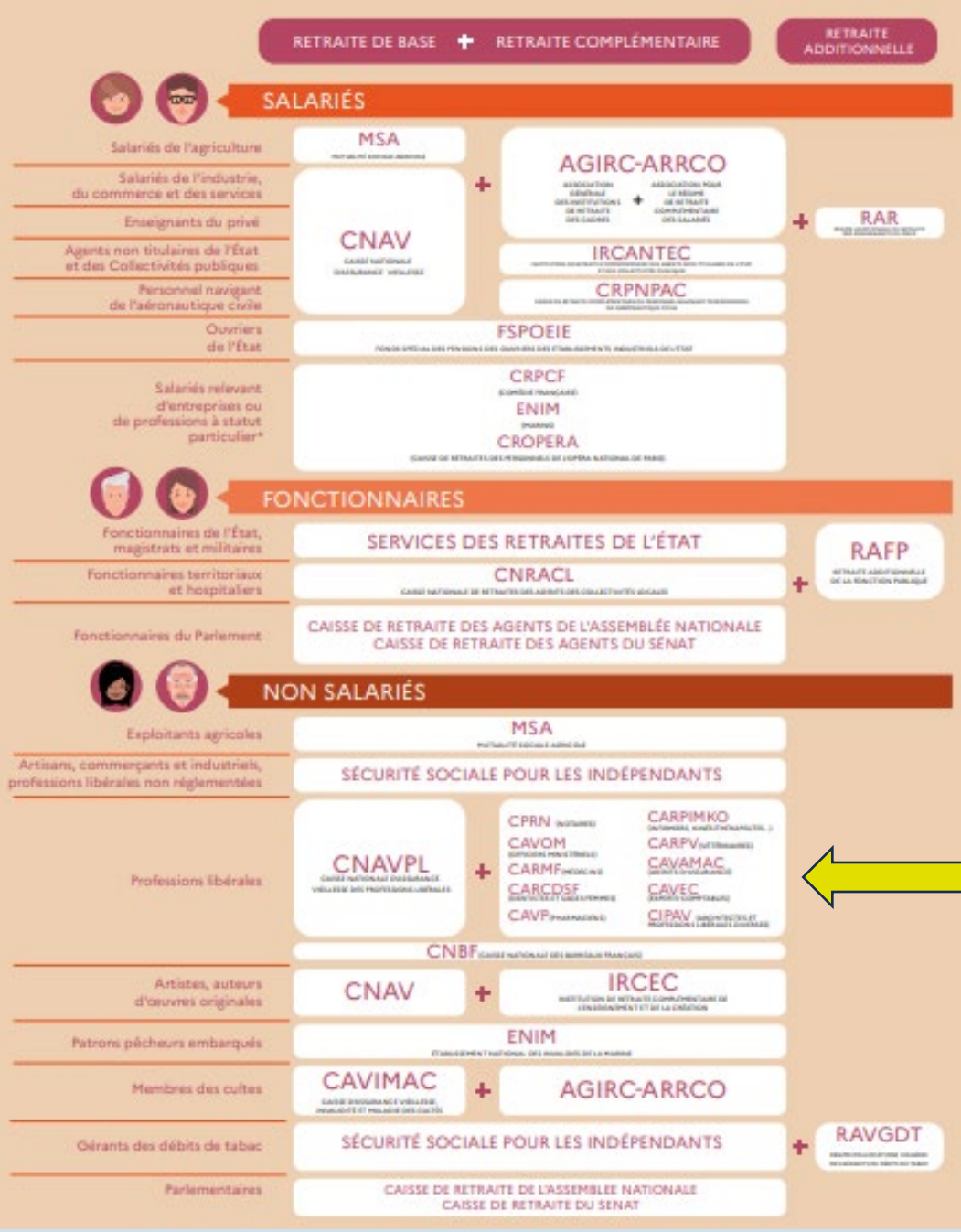
LA RETRAITE EN FRANCE

TROIS NIVEAUX DE RETRAITE

En France, une structure de retraite identique pour tous :



LES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE RETRAITE



Les régimes des salariés

Les régimes des fonctionnaires

Les régimes des non salariés

Les pharmaciens libéraux

2

L'ORGANISATION & LA GOUVERNANCE DE LA CAVP

UNE CAISSE DE RETRAITE PROFESSIONNELLE



La CAVP, Caisse de retraite obligatoire de tous les pharmaciens libéraux

➔ Créée en 1948

➔ Section professionnelle de la CNAVPL



➔ Administrée par des pharmaciens élus par tous les pharmaciens



Ancrage
professionnel



Mandat
électif



Une forte légitimité pour gérer et piloter les régimes

20 ADMINISTRATEURS

14 administrateurs / cotisants officinaux et volontaires
(2 par région)



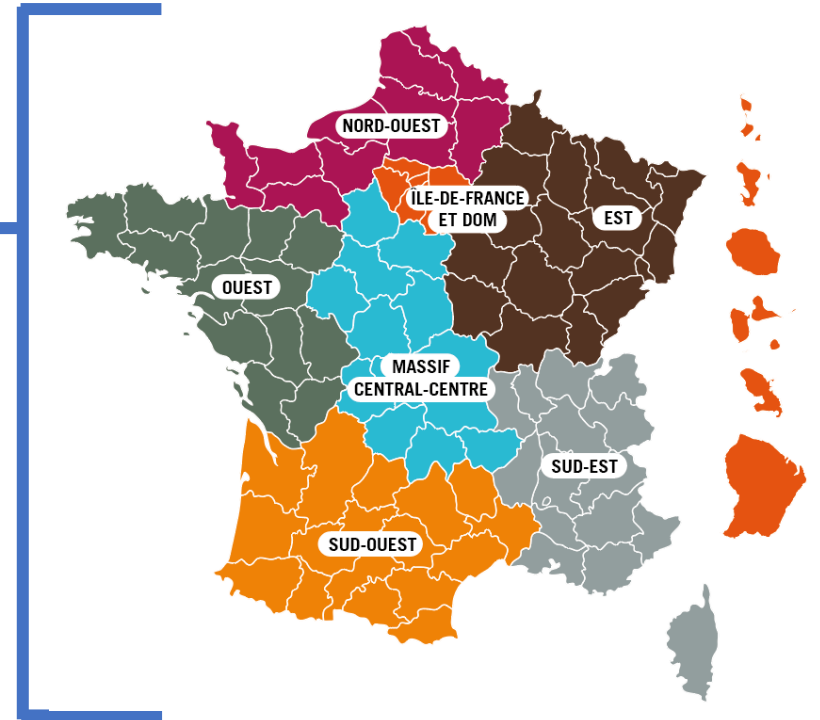
2 administrateurs / cotisants biologistes



2 administrateurs / CNOP



2 administrateurs / retraités



Les coordonnées des administrateurs sur www.cavp.fr (rubrique « Qui sont vos administrateurs »).

EN RESPONSABILITÉ AU SEIN D'UNE CAISSE AUTONOME



Des décisions pour l'avenir des retraites de tous les pharmaciens

- ➔ Gestion du régime vieillesse de base pour le compte de la CNAVPL
- ➔ Gestion du Régime complémentaire (RCR + RCC) et du Régime invalidité-décès (RID) de façon autonome
- ➔ Gestion administrative du régime des Prestations complémentaires de vieillesse (PCV) des biologistes médicaux, pour le compte de l'État



Obligation d'assurer
la pérennité financière des régimes



Condition de l'autonomie
de la Caisse

AU SERVICE DE LA CONFRATERNITÉ



Des décisions dans l'intérêt de tous les pharmaciens

- ➔ **En Conseil d'administration : des décisions générales**
- ➔ **Au sein des Commissions sociales : des décisions particulières**
- ➔ **InterPharmaciens : des décisions en faveur de l'installation des jeunes pharmaciens**

QUELQUES EXEMPLES



Covid-19 2020-2021

231 aides exceptionnelles
Montant total de 758 291€



Violences urbaines juillet 2023

28 aides accordées
Montant total de 250 000 €



Cyclone Chido (Mayotte) Décembre 2024

Aides d'urgence de 5 000 €
à 13 pharmaciens ayant dû
interrompre leur activité

3

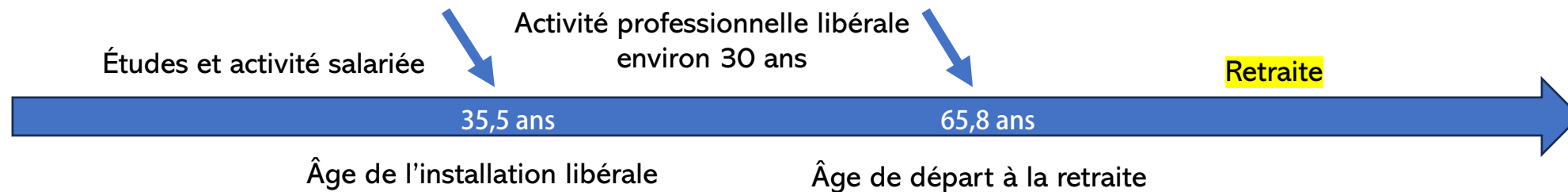
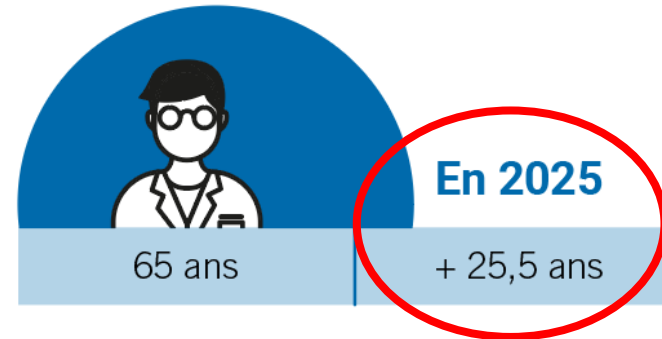
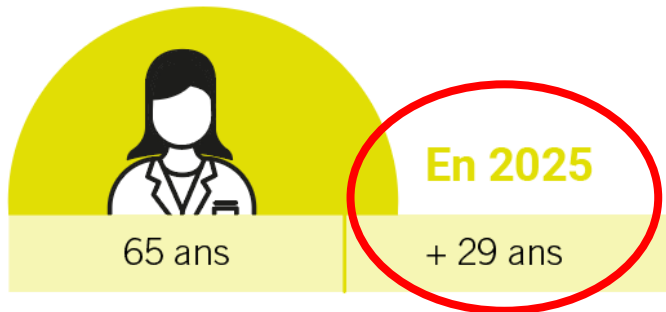
CONSTRUIRE SA RETRAITE

UNE RETRAITE : DES REVENUS POUR PLUS DE 25 ANS



Une retraite doit permettre de disposer de revenus pour toute la période d'après-activité.

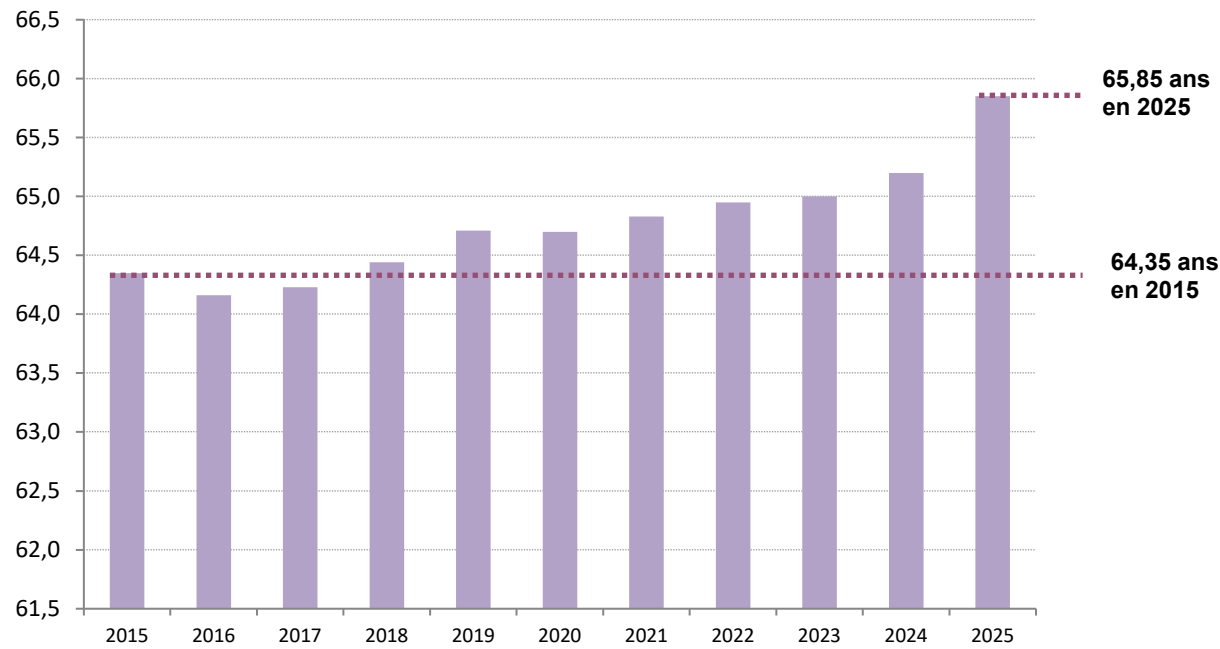
➔ Espérance de vie au moment du départ à la retraite



L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

Le parcours des professionnels libéraux présente des spécificités.

- ➔ Une carrière mixte : salariée et libérale
- ➔ Une installation libérale tardive
- ➔ Parfois, la construction d'un patrimoine professionnel



Âge moyen du départ à la retraite des pharmaciens libéraux (RCR)



Âge moyen à
l'installation
en 2025
(RVB)

35,51 ans

Âge moyen à la
liquidation
en 2025
(RCR)

65,85 ans

LA RETRAITE DÉPEND DU NIVEAU DES COTISATIONS



La retraite se construit tout au long de la vie professionnelle, grâce aux cotisations qui généreront des droits à la retraite.

RÉGIME VIEILLESSE DE BASE (RVB) commun à tous les Libéraux	Cotisation proportionnelle au revenu, sur 2 tranches
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE PAR RÉPARTITION (RCR)	Cotisation forfaitaire
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE PAR CAPITALISATION (RCC)	Cotisation déterminée en fonction du revenu (11 classes)
RÉGIME DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE VIEILLESSE (PCV) POUR LES BIOLOGISTES	Cotisation forfaitaire + cotisation proportionnelle financées en partie par l'Assurance maladie



Envisagez vos cotisations comme un investissement et non comme une charge !

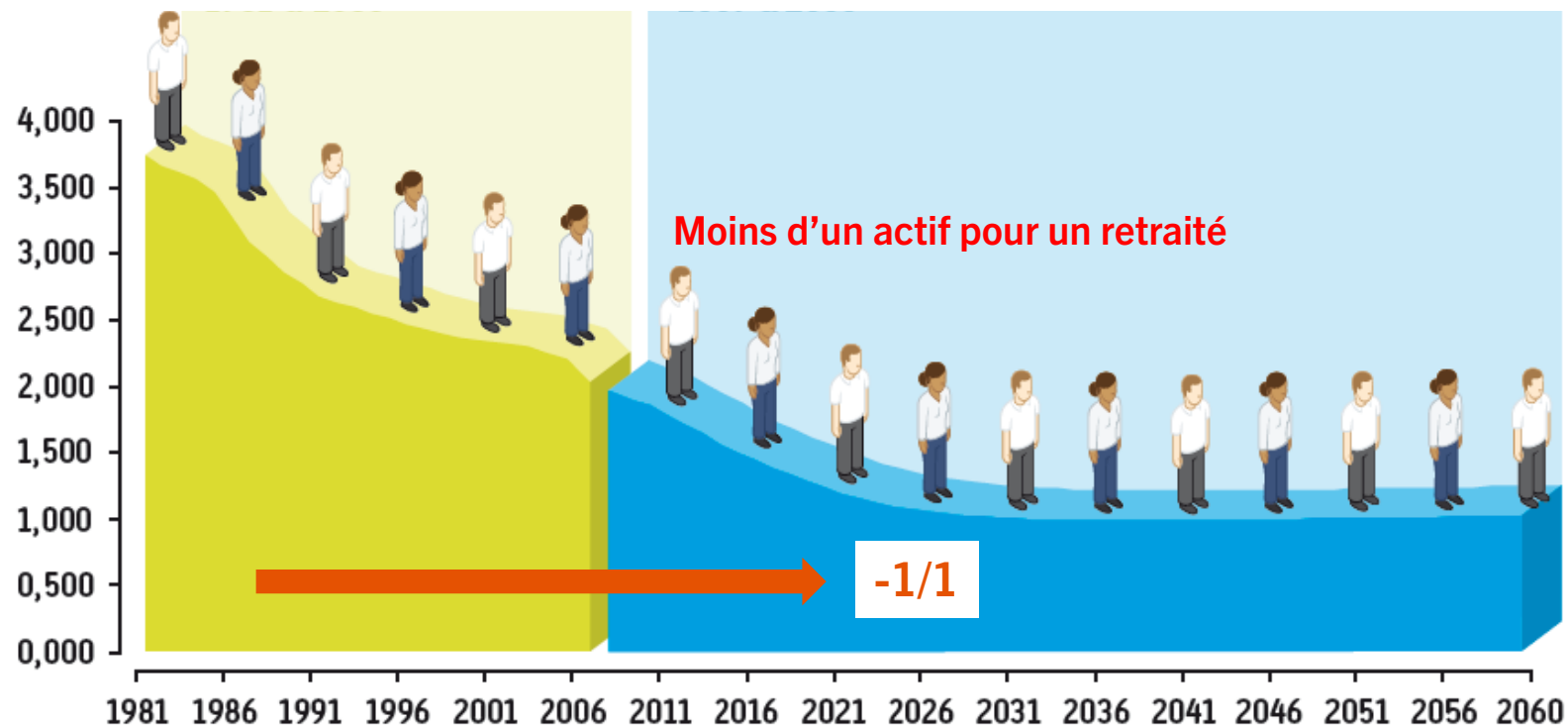
UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE CAVP SUR 2 PILIERS



” *Les pharmaciens libéraux sont les seuls professionnels libéraux à détenir un régime de retraite obligatoire conjuguant répartition et capitalisation collective depuis 1962.* “



UN ATOUT POUR LES PHARMACIENS LIBÉRAUX



Le régime de capitalisation permet de résister à la démographie professionnelle : il préserve le pouvoir d'achat des retraités sans alourdir le poids des cotisations supporté par les actifs.

QUELS SONT LES ATOUTS DE CE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE ?



Visionnons une animation graphique

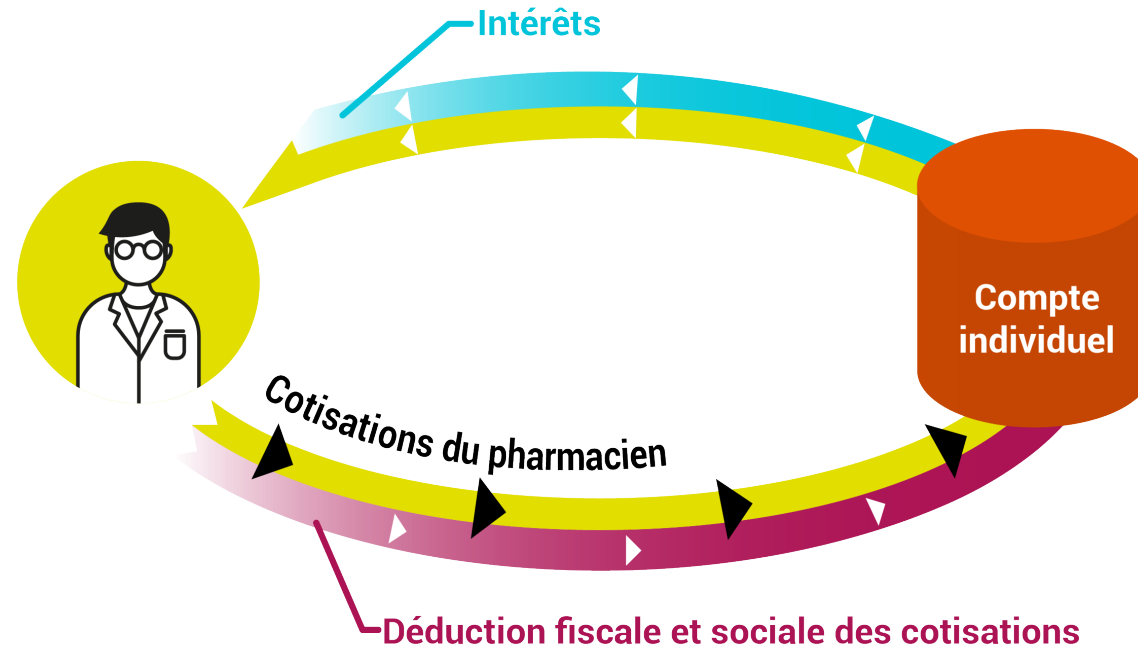
Quels sont les atouts
**DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE
DES PHARMACIENS QUI CONJUGUE
RÉPARTITION ET CAPITALISATION
COLLECTIVE ?**



COMMENT CE RÉGIME DE CAPITALISATION FONCTIONNE-T-IL ?



Le régime de capitalisation des pharmaciens (RCC) est un régime de retraite obligatoire.



Parce qu'il relève du champ de la Sécurité sociale, une sortie en capital est impossible contrairement à un produit assurantiel.

RÉGIME DE CAPITALISATION DES PHARMACIENS (RCC) vs PLAN D'ÉPARGNE RETRAIRE (PER)

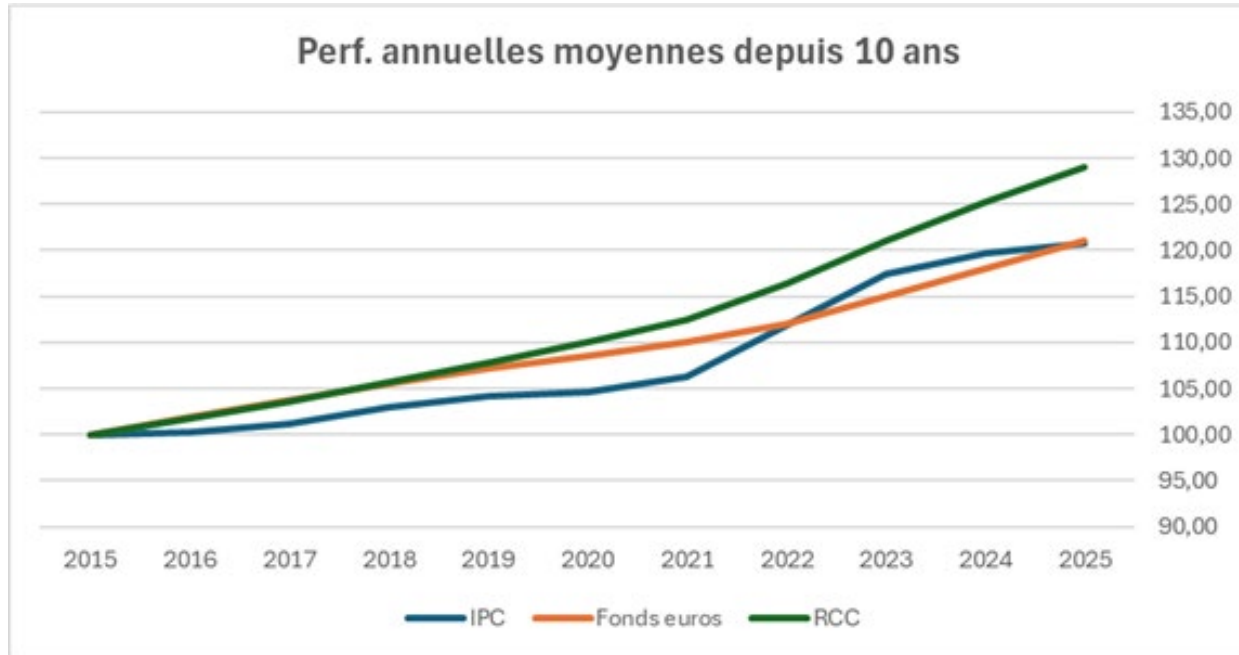


	RCC	PER
Frais sur versements	0 %	3,18 %
Frais sur encours	0,06 %	0,87 %
Frais sur arrérage	0 %	1,18 %

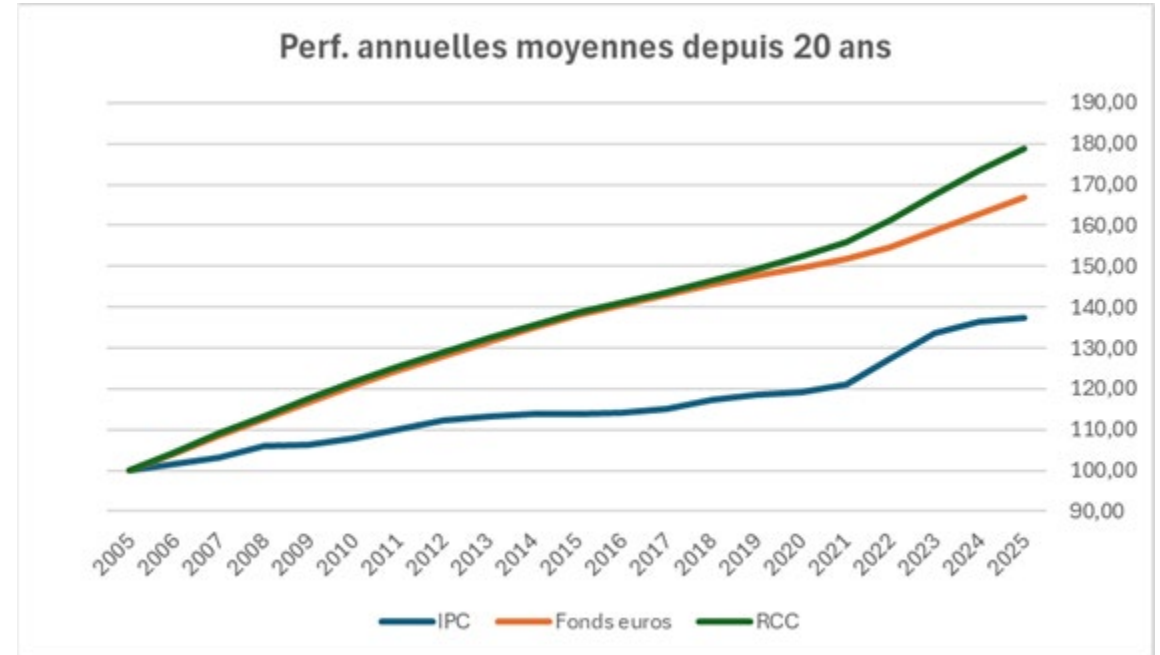
Source : rapport du Comité consultatif du secteur financier (juillet 2021).

LES PERFORMANCES DU RCC / FONDS EN EUROS / INFLATION (IPC)

Perf. annuelles moyennes depuis 10 ans

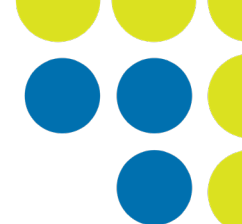


Perf. annuelles moyennes depuis 20 ans



Le rendement du RCC (3 % en 2025) est net d'impôt contrairement à celui des contrats d'assurance vie en euros soumis à un taux global de prélèvements sociaux (17,20 % + 7,5% de prélèvement forfaitaire non libératoire en 2025).

LES COTISATIONS RETRAITE CAVP EN 2026



Régime
vieillesse
de base

Montant proportionnel au revenu
sur 2 tranches :

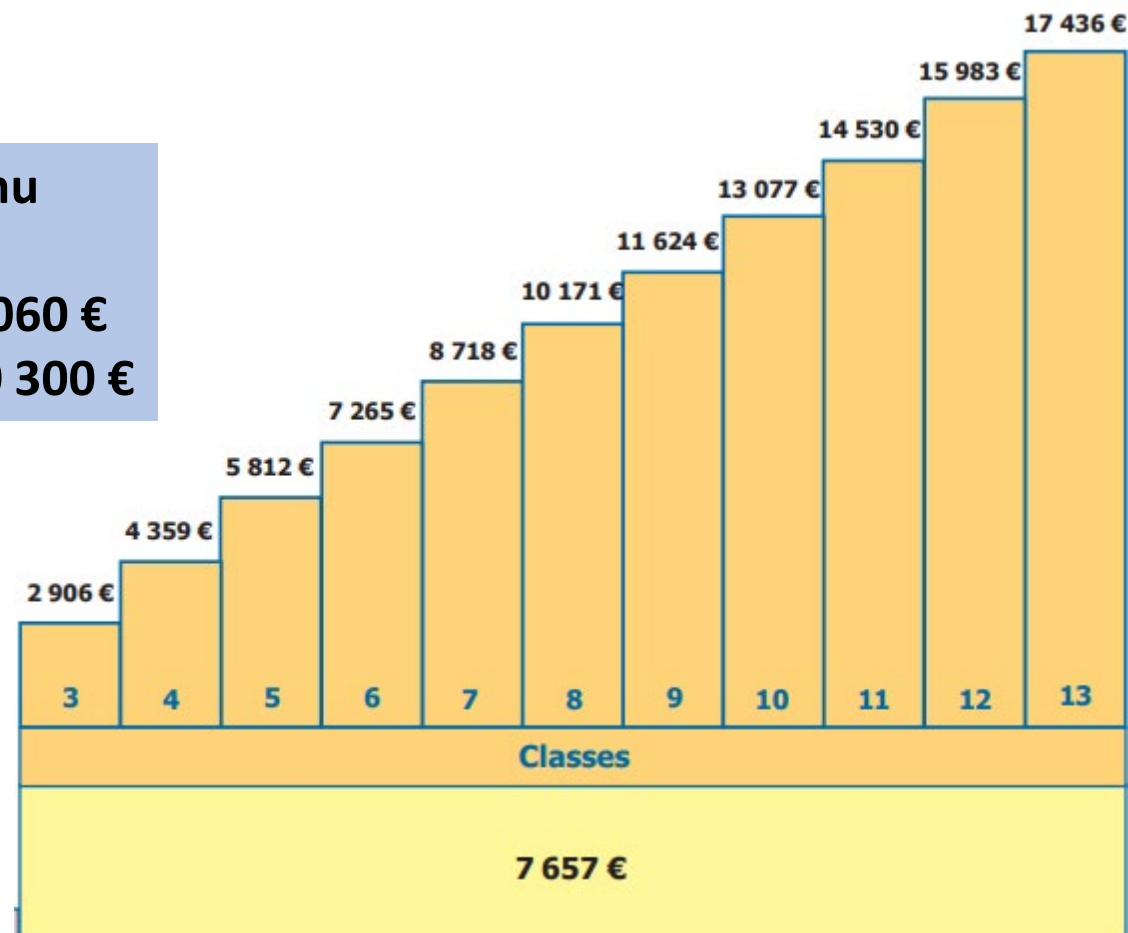
T1 : 8,73 % du revenu de 0 à 48 060 €

T2 : 1,87 % du revenu de 0 à 240 300 €

Régime
complémentaire

Part gérée par capitalisation
Classes 3 à 13

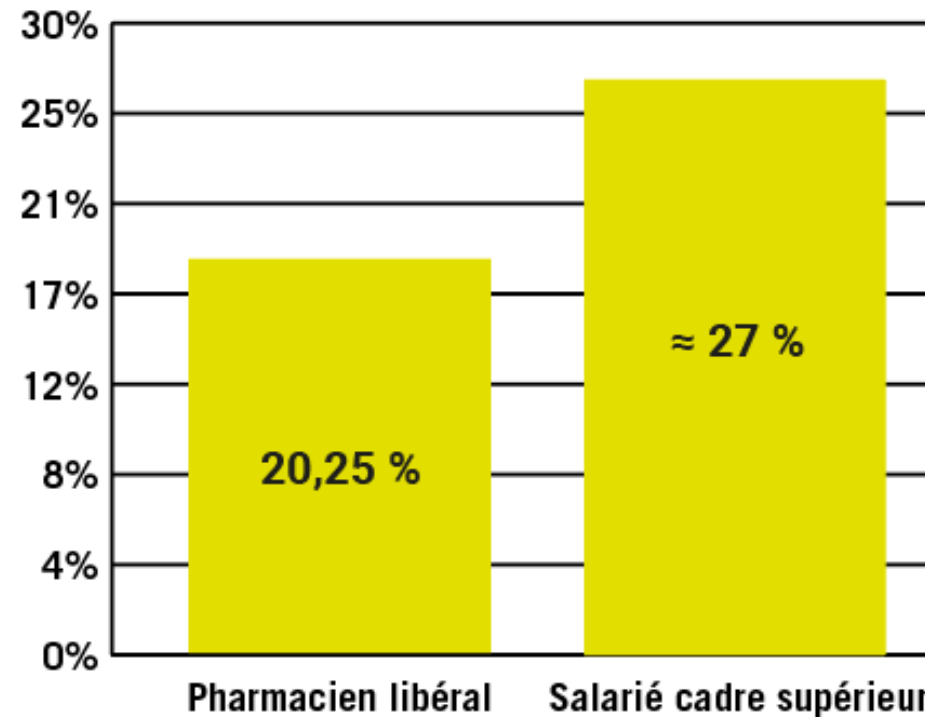
Part gérée par répartition



QUEL TAUX D'EFFORT POUR LE PHARMACIEN LIBÉRAL EN 2026 ?



Comparé à un cadre supérieur salarié
pour un revenu de 79 000 €

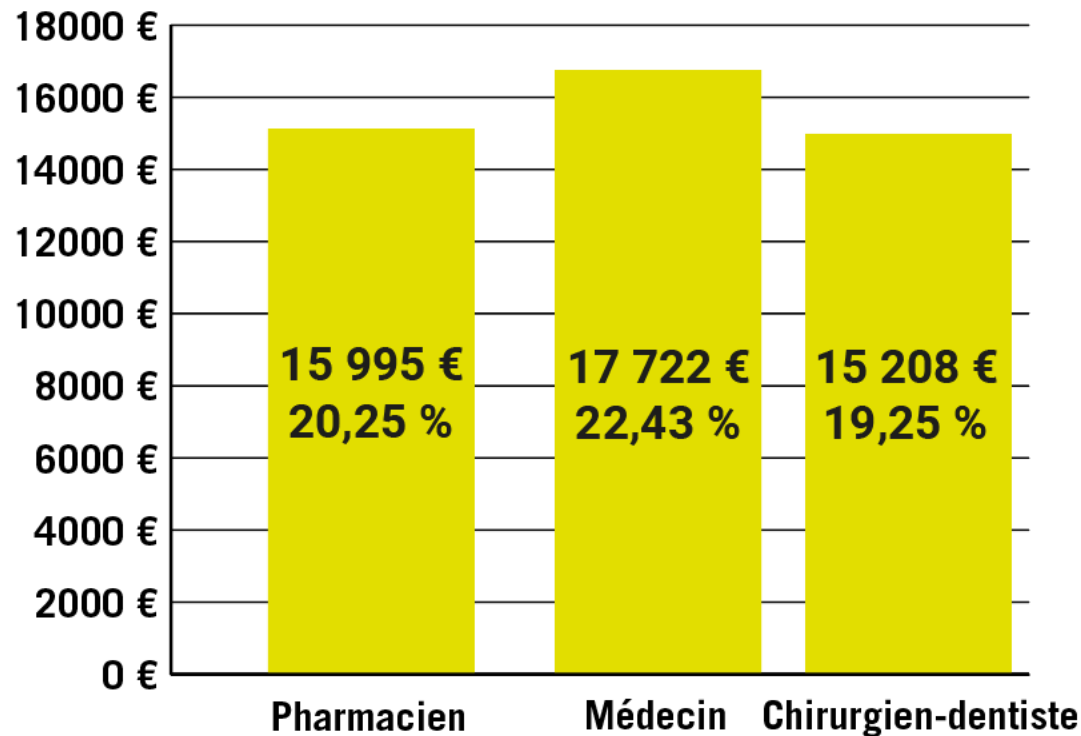


*Calculs sur une base de revenu de 79 000 €.
Cotisations obligatoires hors PCV pour les pharmaciens.*

QUEL TAUX D'EFFORT POUR LE PHARMACIEN LIBÉRAL EN 2026 ?



Comparé à d'autres Libéraux
pour un revenu de 79 000 €



Calculs sur une base de revenu de 79 000 €.
Cotisations obligatoires hors PCV pour les pharmaciens.

Pharmaciens

RVB : 5 432 €
RCR + RCC : 10 563 €
Total : 15 995 €

Médecins

RVB : 5 432 €
RC : 9 322 €
PCV : 2 968 €
Total : 17 722 €

Chirurgiens-dentistes

RVB : 5 432 €
RC : 7 540 €
PCV : 2 236 €
Total : 15 208 €

QUEL TAUX D'EFFORT POUR LES PHARMACIENS LIBÉRAUX EN 2026 ?



Un taux d'effort comparable à celui des autres professionnels libéraux de santé, mais qui reste très inférieur à celui d'un cadre supérieur du secteur privé disposant d'un revenu équivalent.

Il est donc capital de cotiser en fonction de ses revenus réels pour se constituer une retraite décente !

4

INTERPHARMACIENS

INTERPHARMACIENS, LE FONDS D'AIDE À L'INSTALLATION DE LA CAVP



Le contexte économique de l'officine

- ➔ **Le prix moyen d'une officine en France** est de l'ordre de 1,7 M€ (source Interfimo 2023). L'acquisition est généralement financée à hauteur de 80 % par endettement (dette bancaire senior) et à hauteur de 20 % par l'apport personnel.
- ➔ **Pour acquérir leur officine**, les pharmaciens doivent donc mobiliser 340 K€ en moyenne à l'âge de 35/40 ans.
- ➔ **De nombreux candidats à l'installation ne peuvent réunir une telle somme** ou doivent accepter des conditions financières qui peuvent compromettre la pérennité de leur projet.

INTERPHARMACIENS, LE FONDS D'AIDE À L'INSTALLATION DE LA CAVP



La démarche de la CAVP

- ➔ **En février 2019**, pour apporter une aide à l'installation des jeunes pharmaciens, la CAVP crée et finance à hauteur de 20 M€ un fonds dédié : InterPharmaciens.
- ➔ **Ce fonds vient compléter** sous la forme d'un crédit subordonné le plan de financement des pharmaciens primo-accédants qui ne peuvent réunir seuls la totalité de l'apport nécessaire à l'acquisition de leur outil de travail.
- ➔ Ne pouvant réglementairement prêter directement aux pharmaciens, **la CAVP confie à ESFIN Gestion**, filiale du Crédit coopératif, **la gestion de ce fonds**.

INTERPHARMACIENS, LE FONDS D'AIDE À L'INSTALLATION DE LA CAVP



InterPharmaciens, un fonds éthique

- ➡ **Aide** les jeunes pharmaciens à **s'installer en toute indépendance**.
- ➡ **Contribue** au renouvellement des générations.
- ➡ **Participe** au maintien du maillage territorial des officines et des laboratoires de biologie médicale et, donc, au service rendu à la population.



InterPharmaciens concrétise l'adhésion de la CAVP aux valeurs de l'économie sociale et agit en faveur de la solidarité intergénérationnelle.

INTERPHARMACIENS, LE FONDS D'AIDE À L'INSTALLATION DE LA CAVP



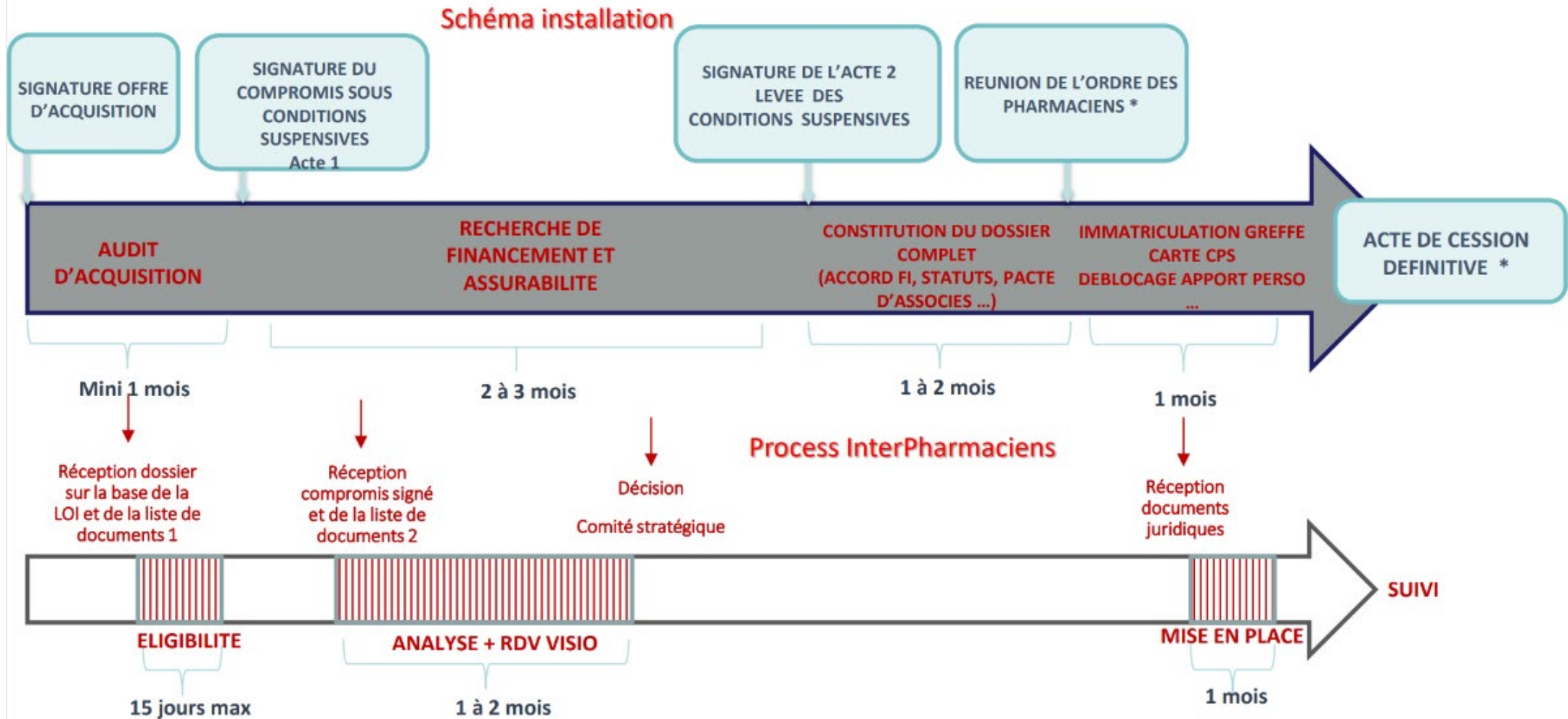
InterPharmaciens, le principe

- ➡ **Une aide** proposée sous forme de prêts bonifiés sans garantie ni frais.
- ➡ **Des prêts in fine** d'une durée de 15 ans, remboursables après l'emprunt bancaire.
- ➡ **Des dossiers** instruits par ESFIN Gestion et validés par un Comité stratégique.



Pour toute question, contactez directement **Alexandre PLECHOT**
au 06 58 43 76 35 ou à alexandre.plechot@esfingestion.fr.

INTERPHARMACIENS, LE FONDS D'AIDE À L'INSTALLATION DE LA CAVP



INTERPHARMACIENS, LE FONDS D'AIDE À L'INSTALLATION DE LA CAVP



InterPharmaciens, grâce à la capitalisation collective

- ➔ Un 2^e fonds (20 M€) lancé en octobre 2020.
- ➔ Un 3^e fonds (20 M€) lancé en février 2022.
- ➔ Un 4^e fonds (20 M€) lancé en octobre 2023.
- ➔ À l'occasion du **Conseil d'administration de décembre 2025**, les administrateurs ont voté la création d'un 5^e fonds, doté comme les quatre premiers de 20 M€.



Au total, ce sont 100 M€ provenant du régime complémentaire de capitalisation qui ont été mobilisés pour faciliter l'installation des jeunes pharmaciens.

INTERPHARMACIENS, LE FONDS D'AIDE À L'INSTALLATION DE LA CAVP



InterPharmaciens, quel bilan à fin 2025 ?

- ➡ **336** financements débloqués
- ➡ **70 092 K€** prêtés
- ➡ **35 ans** : l'âge moyen des repreneurs
- ➡ **12** dossiers ont déjà été remboursés

Statistiques du portefeuille actuel*

Par niveau de chiffre d'affaires

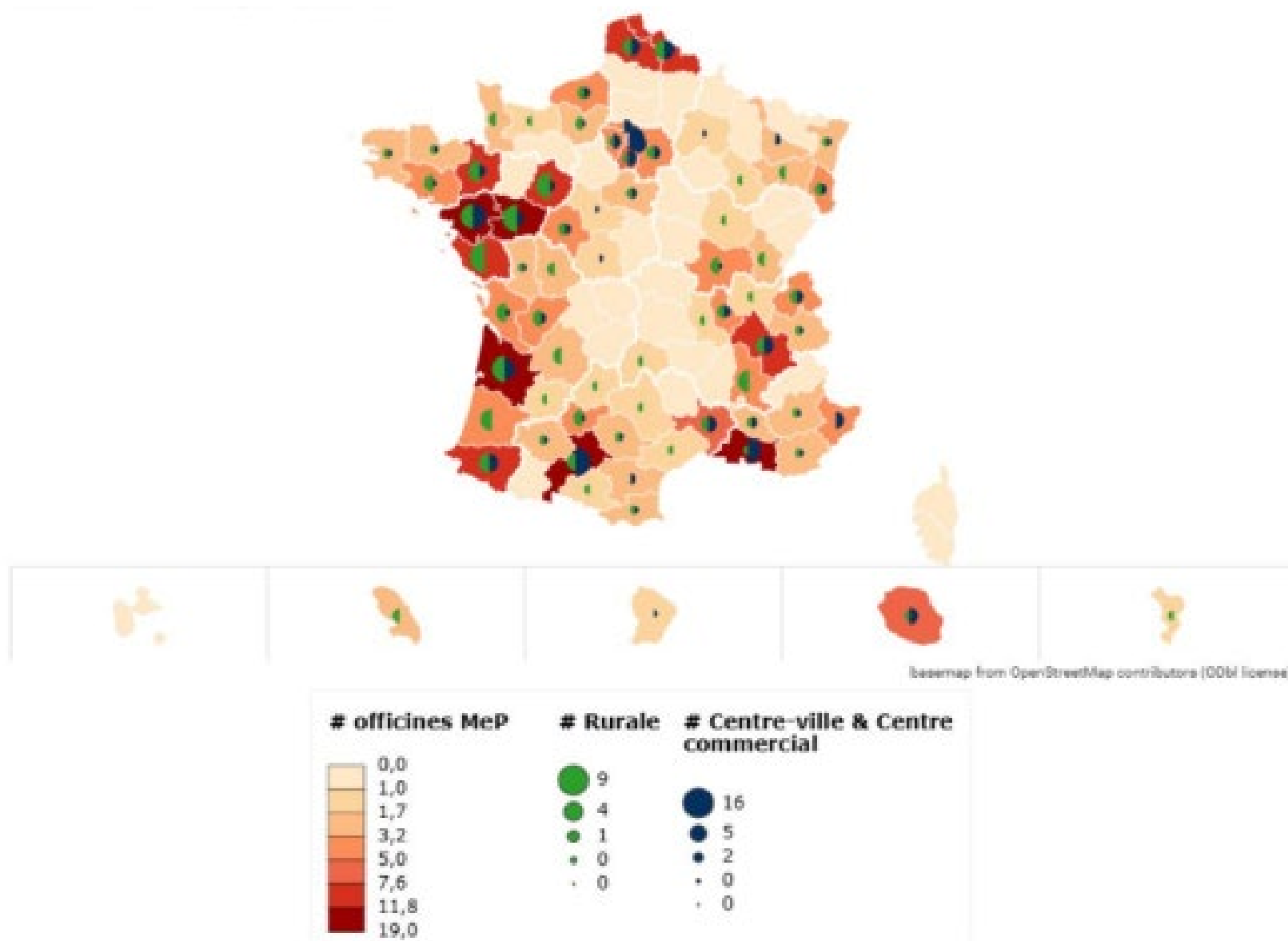
Chiffre d'affaires	Dossiers	%	CA moy. (M€)	Ticket moy. (K€)	Nb asso.
CA < 1,3 M€	64	20%	1,1	133	1,1
1,3 ≤ CA ≤ 2 M€	143	44%	1,6	191	1,0
2 < CA ≤ 3 M€	94	29%	2,4	252	1,2
CA > 3 M€	23	7%	3,7	361	1,6
Global	324	100%	1,9	209	1,1

Par typologie d'officine

Type d'officine	Dossiers	%	CA moy. (M€)	Ticket moy. (K€)	Nb asso.
Rurale	142	44%	1,8	199	1,1
Zone urbaine	162	50%	1,9	214	1,1
Centre commercial	20	6%	2,6	245	1,3
Global	324	100%	1,9	209	1,1

Présence Géographique

Investissements InterPharmaciens



PLUS D'INFORMATIONS ?



Rendez-vous sur www.cavp.fr

ou suivez-nous sur  

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

SCAN ME

